

## COMITÉ EHDAA

### COMPTE RENDU

Lundi, 24 octobre 2022

#### 1. Accueil et présentation des membres

##### PRÉSENCES

Mme Anik Boulianne, Écoles Bourdons et Courval  
Mme Mireille Faucher, École secondaire Donnacona  
Mme Mélanie Gilbert, École des Sentiers et de la Riveraine  
Mme Sonia Groleau, École Sainte-Marie  
Mme Danielle-Christine Houde, École secondaire Donnacona  
Mme Julie Maltais-Laflamme, Écoles des Sentiers et de la Riveraine  
Mme Céline Morasse, Centre de services scolaire de Portneuf  
M. Stéphane Morissette, Centre de services scolaire de Portneuf  
Mme Susy Paré, Écoles Bourdons et Courval  
Mme Chantal Sanders, IRDPQ de Portneuf  
Mme Diane Piché, École de la Saumonière

##### ABSENCE

Mme Geneviève Beaudoin, École du Perce-Neige

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé par Mme Julie Maltais-Laflamme et appuyé par Mme Mireille Faucher.

#### 3. Nomination aux postes de :

- a) **Présidence** : Mme Julie Maltais-Laflamme se propose à titre de présidente. Tous les membres sont en accord.
- b) **Vice-présidence** : Mme Sonia Groleau se propose à titre de vice-présidente. Tous les membres sont en accord.
- c) **Secrétaire** : Les membres du comité proposent Mme Mélanie Gilbert. Cette dernière accepte le rôle de secrétaire.

#### 4. Nomination d'un représentant au comité de parents

Mme Céline Morasse explique le rôle de la personne nommée au sein du comité EHDAA à titre de représentant auprès du comité de parents. Elle précise que le rôle de cette personne est de communiquer les informations sur différents points traités, et vice-versa, d'apporter des questions du comité de parents auprès du comité EHDAA.

La personne siégeant sur le comité de parents devra assister à quatre (4) rencontres pendant l'année aux dates suivantes : 21 novembre 2022, 23 janvier 2023, 17 avril 2023 ainsi que le 19 mai 2023.

Mme Julie Maltais-Laflamme propose sa candidature.

#### 5. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 6 juin 2022

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Sonia Groleau et appuyée par M. Stéphane Morissette.

#### 6. Rôle du comité EHDAA

Mme Céline Morasse présente le dépliant du comité EHDAA. Elle en fait la lecture en précisant le rôle du comité. Elle précise que la directrice du Service des ressources financières et du transport viendra expliquer la distribution des sommes reçues pour les élèves EHDAA au courant de l'année. Elle poursuit en précisant à qui s'adresse le comité EHDAA, ce qu'est un plan d'intervention et comment un élève EHDAA est identifié.

Mme Danielle-Christine Houde propose d'ajouter le sujet des élèves immigrants à la prochaine rencontre.

#### 7. Règles de régie interne du comité

Mme Céline Morasse explique la composition du comité EHDAA ainsi que les critères des membres pouvant y siéger.

Elle précise qu'il y aura cinq (5) rencontres pendant l'année et mentionne également aux membres l'importance de confirmer leur présence à chacune des rencontres afin de s'assurer qu'il y ait quorum. Elle explique que tous les documents traités lors des rencontres doivent leur être envoyés cinq (5) jours avant chaque rencontre.

Madame Morasse rappelle que le comité n'est pas décisionnel, mais plutôt consultatif.

Elle informe également les membres que les frais de déplacement ainsi que les frais de gardiennage peuvent être remboursés par le budget du comité EHDAA.

Deux corrections doivent être apportées au document des règles de régie interne :

- L'adresse courriel du comité EHDAА doit être modifiée ;
- L'heure à laquelle les rencontres débutent est 19 h 00 et non 19 h 15.

## 8. Clientèle EHDAА 2022-2023

Mme Céline Morasse explique la signification de chacun des codes de difficulté pouvant être attribués aux élèves, les démarches devant être effectuées pour qu'un code soit attribué, et termine en présentant le nombre d'élèves dans chacune des écoles ayant un code de difficulté.

Le code de difficulté " 12 " sera présenté lors de la prochaine rencontre.

## 9. Entente de scolarisation 2022-2023

Madame Morasse présente les ententes de scolarisation aux membres du comité.

La correction suivante doit être apportée au formulaire d'entente de scolarisation, soit le nom de Madelaine Bergeron, on devrait lire à la place Madeleine Bergeron.

## 10. Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Madame Morasse informe les membres qu'elle leur a fait parvenir un lien par courriel qui mène à un sondage. Elle leur demande de répondre à ce sondage avant le 31 octobre 2022. Elle explique que les résultats de ce sondage permettront au Centre de services scolaire de rédiger le prochain plan d'engagement vers la réussite.

## 11. Correspondance

Aucune correspondance

## 12. Affaires diverses

### a) Budget 2022-2023 :

Le comité dispose d'un budget de fonctionnement de 1000\$. Cette somme peut servir à payer les inscriptions au congrès de l'ITA, les frais de déplacement et les frais de gardiennage des membres. Madame Morasse précise que les membres du comité pourraient également prendre la décision de souligner la persévérance scolaire de certains élèves et de leur offrir un petit présent. Le sujet sera traité lors d'une prochaine rencontre.

**b) Chaîne téléphonique :**

Une chaîne téléphonique a été fournie aux membres du comité. Quelques corrections doivent y être apportées, et ensuite sera retournée aux membres par courriel.

**c) Frais de transport :**

À l'intérieur de la pochette remise aux membres du comité, on y retrouve le formulaire de frais de déplacement. Ce document doit être complété à chacune des rencontres.

**13. Date et endroit de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre se tiendra le 28 novembre 2022, à 19 h 00, à la salle Tardivel du Centre administratif.

**14. Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Danielle-Christine Houde et appuyée par M. Stéphane Morissette.

Heure de levée de la rencontre : 21 h 10.

Durée : 2 h 10

Secrétaire de la rencontre : Mme Mélanie Gilbert

---

Signature de la présidente

---

Signature de la secrétaire